Ville de Grevenmacher
Muselmetropol

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Kummert à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux d'entretien. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	**Rue Kummert**
Début :	**Jeudi, 3 février 2022 à 07h00**
Fin :	**Jeudi, 3 février 2022 à 16h00**
Motif :	Travaux d'entretien
Règlement :	GRE-022-2022

Grevenmacher, le 28 janvier 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Administration de la Ville de Grevenmacher

Carine Majerus

Le bourgmestre

Léon Gloden